# Assainissement - Programme de travaux d'assainissement 1991 - Demandes de subventions

*M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :* Dans sa séance du 11 mars 1991, le Conseil Municipal a voté le budget primitif de l'Assainissement pour l'année 1991.

Le programme de travaux d'investissement correspondant, présenté à la Commission n° 15 lors de sa dernière réunion, prévoit les enveloppes suivantes :

\* Réseaux (entretien/exploitation) (divers comptes budgétaires)

1 650 000 F HT

\* Station d'épuration (893.2364/86800/30800)

1 600 000 F HT

Bien entendu, ces travaux qui correspondent au programme annuel sont indépendants des programmes spécifiques tels que :

- \* Extension et restructuration de la station d'épuration (893.2364/88800)
- \* Extension du réseau (tranche annuelle et opération spécifique) (893.2364/89117)

dont les montants respectifs figurent au BP 91.

# I - Station d'épuration de Port Douvot

Le programme prévisionnel pour 1991 est le suivant :

- \* Renforcement du réseau d'assainissement (desserte intérieure de la STEP)
- . ce projet correspond au renforcement du réseau existant ainsi qu'au raccordement de la conduite de refoulement des eaux usées de la commune d'Avanne. Cette opération permettra d'effectuer le maillage des réseaux entre la tranche actuelle et la tranche future en cours de construction : 300 KF
  - \* Cogénération électrique
- . en liaison avec l'AFME, il est prévu de développer l'utilisation du biogaz de la STEP et de mettre en place des unités de type «groupe électrogène biogaz»: 500 KF
  - \* Remplacement dégrilleur G2 bis
- . dans le cadre des travaux de maintenance et de renouvellement, une grille automatique installée en 1978 doit être remplacée : 250 KF
  - \* Enrochement berges

les crues successives et en particulier la crue de février 1990 a provoqué d'importants dommages à la berge située sur l'emprise des terrasses d'extension de la STEP. Pour permettre le reprofilage des berges, des travaux d'enrochement et de protection sont nécessaires. Leur financement est envisagé conjointement avec les crédits disponibles au titre de l'entretien de la rivière sur la base d'une répartition 50/50 : 200 KF

D'autres opérations de moindre importance nécessiteront le recours à la passation de marché et éventuellement la mise en place de financement complémentaire en cours d'année. Elles sont en cours d'étude technique et d'esimation :

- \* Modification du système de préparation des floculants
- \* Divers travaux concernant les équipements compresseurs biogaz et mécaniques

\* Travaux liés aux raccordements d'équipements techniques et de télégestion.

Ces travaux non encore chiffrés correspondent au solde du crédit inscrit au BP 91, soit pour la station d'épuration un montant global de 1 600 KF, chapitre 893, article 2364 - CP 86800 - CS 30800.

#### II - Réseau d'assainissement

Hors travaux neufs, d'extension, les dépenses d'investissement prévues en 1991 sont les suivantes :

\* Réhabilitation du réseau d'assainissement (3<sup>ème</sup> tranche) (893.2364 CP 89117) (opération spécifique) 1 500 000 F HT

\* Travaux neufs - grosses réparations (893.2364 CP 89117) 100 000 F HT

\* Travaux neufs pour le compte de tiers (branchements) (893.2371 CP 00513) 900 000 F HT

\* Cartographie (893.2364 CP 89020) 250 000 F HT

\* Achats de fonte d'assainissement (893.2161 CP 00513) 400 000 F HT

soit un total de 3 150 000 F HT dont 2 500 000 F HT de travaux.

# III - Programme annuel d'extensions du réseau

En fonction des possibilités financières inscrites au chapitre 893.2364.00513.30300 :

\* Report BP 90 400 000 F

\* BP 91 (dont 330 000 F d'avance par l'Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse) 2 200 000 F

\* Participation de la Société DEVIQ pour son lotissement chemin du Sanatorium 543 000 F

3 143 000 F

La Commission n° 15 a retenu le programme ci-dessous :

\* Chemin des Ragots 2<sup>ème</sup> tranche 850 000 F

\* Raccordement du lotissement DEVIQ, chemin du Sanatorium
(la part de la Ville est de 557 000 F)

1 100 000 F

\* Rue du Chapitre 550 000 F

\* Chemin des Essarts l'Amour (1<sup>ère</sup> tranche) (raccordement du Domaine Saint-Laurent) 150 000 F

\* Chemin des Mirounes 200 000 F

\* Rue de l'Avenir (1ère tranche financière) sur un total de 600 000 F 293 000 F

3 143 000 F

En fonction des résultats d'appel d'offres et d'éventuels transferts de crédits en cours d'année, le complément financier serait affecté pour le projet rue de l'Avenir.

# IV - Opérations individualisées

Ces opérations ont déjà fait l'objet de délibérations spécifiques du Conseil Municipal.

Toutefois il convient de lancer les travaux programmés et financés dans le budget 1991.

- \* Parc Scientifique Industriel des Montboucons : Raccordement du 5<sup>ème</sup> Lycée
- . Construction du poste et de conduite de refoulement chemin des Montboucons
  - \* Chapitre 893.2364.90009.30300 (dont 600 000 F d'avance de l'Agence de Bassin RMC)

2 000 000 F

- \* Parc Scientifique Industriel des Montboucons : Raccordement de l'ENSMM
- . Etablissement d'une canalisation gravitaire chemin de l'Epitaphe depuis le réseau existant rue Laplace.
  - \* Chapitre 893.2364.91010.30300 (dont 180 000 F d'avance de l'Agence de Bassin RMC)

1 200 000 F

- \* ZAC La Fayette
- . Participation à la construction de la galerie technique
- \* Chapitre 893.2364.88016.30300 (dont 225 000 F d'avance de l'Agence de Bassin RMC)

1 500 000 F

\* Collecteur Rive Gauche - Ouvrage de Battant chapitre 893/2364.84801.30300

500 000 F

. Complément de financement.

En conclusion, le Conseil Municipal, sur proposition unanime de la Commission, est invité à :

- \* approuver le programme assainissement 1991 tel que présenté ci-dessus
- \* autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres (pour les opérations nouvelles) et à signer les marchés ou factures à intervenir
- \* autoriser également M. le Député-Maire à signer le ou les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits ouverts pour le programme 1991
- \* solliciter l'aide de l'Agence de Bassin conformément au contrat d'agglomération passé entre cet organisme et la Ville et réaffecter la recette obtenue à la convention des travaux concernés au chapitre ayant supporté la dépense
- \* solliciter la participation financière de la Société DEVIQ conformément à la convention signée avec elle, et réaffecter la recette au chapitre ayant supporté la dépense
- \* solliciter les aides du Département et de la Région qui viendront en déduction de la part de la Ville par réaffectation des recettes aux chapitres ayant supporté la dépense
- \* inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes et en dépenses, les crédits correspondant aux aides obtenues, dès notification de celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.